



RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »

Concernant le plan de trésorerie et
L'assainissement d'ALTIS Groupe SA
Du 06.10.2025

1. Tableau des présences

Commission	06.10.2025	-	-
Vaudan Fanny	P		
Bratter Marcus	P		
Amos Samuel	P		
Bruchez Sari	E		
Bürcher Patrice	P		
Corthay Durrer Anne-Claude	E		
Gard Pierre-André	P		
Maret Valérie	E		
Moser Olivier	E		
Moulin-Bochud Nathalie	E		
Sauthier Ludovic	P		
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			

2. Objets concernés

- Décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.
- Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées :
 1. Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
 2. Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
 3. Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
 4. Correction du prix du kwh pour EVB SA

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière

4. Discussions de détail

Le commission JFCS-TCS adhère aux rapports des commissions SSPTPEE et COGEST.

Le rapport du 15 mai a révélé que ALTIS Groupe SA était gravement surendettée (près de 79 millions CHF de dettes et 15 millions de besoins supplémentaires).

La plupart des activités d'ALTIS sont devenues récemment déficitaires, rendant le redressement coûteux pour la Commune.

Nous espérons qu'un audit externe et indépendant sera demandé afin d'établir la situation exacte, identifier les responsabilités et proposer rapidement un plan d'assainissement au Conseil General et que des mesures d'urgence soient déjà en cours (gel des décisions, réduction du personnel, suivi par un groupe "énergie").

La priorité reste la continuité des services essentiels et une gouvernance transparente et durable.

Sans chercher à désigner de responsables directs pour cette situation extrêmement préoccupante pour notre commune, nous devons reconnaître que le Conseil Général a fait preuve d'une certaine indulgence par le passé envers les différentes demandes de la direction d'ALTIS.

Nous avons accordé une confiance aveugle au Conseil Municipal de l'époque ainsi qu'à la direction de la société.

Compte tenu de la gravité de la situation financière d'ALTIS, qui risque de fragiliser les investissements futurs de la commune, nous estimons légitime d'exiger que lors de chaque plénum à venir, et jusqu'à l'assainissement complet des comptes, des rapports soient présentés sur la situation financière et les prévisions de la trésorerie du groupe, ainsi que les mesures mises en œuvre par la nouvelle direction. Nous demandons donc qu'un point d'information « Altis » figure à l'ordre du jour de chaque plénum lorsqu'un point de décision n'est pas déjà agendé.

La Commission JFCS-TCS espère que le Conseil Municipal pourra mener une révision profonde de la gouvernance d'Altis et de la Commune, afin d'éviter toute nouvelle dérive.

5. Conclusion de la commission

La commission a discuté de la gravité de la situation et de l'incompréhension de devoir en arriver à une telle situation. Elle soutient pleinement les avis de la COGEST et de la commission SSPTPEE en accentuant le besoin d'un audit externe et indépendant sur la situation financière mais également sur la gouvernance de la société.

Pour la commission « JFCS-TCS »

Marcus Bratter

Vice-président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
 Quand : La semaine qui suit la séance
 Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
 Quand : 5 jours avant le Plénum
 Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
 Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
 Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet